

BUDGET VILLE

SYNTHESE DE LA DM N°1/2017

Il est à noter que cette décision modificative du budget principal est très largement impactée par les transferts de compétences en direction de la communauté urbaine.

L'INVESTISSEMENT : 1 706 195

Les dépenses :

Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 25 660

Inscription de crédits supplémentaires pour plusieurs travaux en régie : la modification d'une prise pour la pompe d'arrosage du plan d'eau (matériaux : 2 900 € ; main d'œuvre : 4 350 €), la création et l'installation de barbecues et de poubelles autour du plan d'eau (matériaux : 600 € ; main d'œuvre : 700 €), la réalisation de dalles en béton pour les sols souples du parc des Epis (matériaux : 3 810 € ; main d'œuvre : 2 000 €), la modification du système de pompage pour la régie de territoire (matériaux : 2 000 €) et des travaux de réfection de classes à l'élémentaire L. Aubrac (matériaux : 300 € ; main d'œuvre : 1 000 €). Inscription également d'un nouveau chantier en régie : l'aménagement d'un club house à l'intérieur du boulodrome (matériaux : 5 000 € ; main d'œuvre : 3 000 €). Les dépenses de ce chapitre sont égales aux recettes de fonctionnement inscrites au chapitre 042.

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : 330 520

Les crédits inscrits à l'intérieur de ce chapitre répondent à la nécessité de reverser un trop perçu de taxe d'aménagement à hauteur de 9 550 € et de provisionner, en l'attente d'une décision concordante entre la communauté urbaine et la ville, le reversement des excédents d'investissement des budgets Eau (13 620 €) et Assainissement (307 350 €) à Clermont Auvergne Métropole.

Chapitre 13 : subventions d'investissement : 53 580

Il s'agit de régulariser l'imputation comptable d'une subvention déjà reçue pour 23 580 € (une écriture du même montant sera constatée en recettes d'investissement à l'intérieur du chapitre 13) et de constater le reversement du produit des amendes de police à la communauté urbaine pour 30 000 €, le transfert de la compétence voirie ayant emporté le transfert de cette recette.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 156 600

Inscription de 31 600 € supplémentaires sur le chapitre en vue de corriger des annuités d'emprunt non comptabilisées lors du budget primitif 2017 (emprunt mobilisé sur les exercices 2016 et 2017 et prévision initiale du versement de la première échéance en 2018). Inscription également de 125 000 € pour permettre la régularisation du transfert des panneaux photovoltaïques vers le budget annexe. Il s'agit en l'occurrence de constater comptablement le transfert de l'emprunt du budget principal vers le budget annexe. Une écriture similaire en recette d'investissement permettra de régulariser le transfert du coût des travaux (la contrepartie de ces inscriptions a déjà été prévue à l'intérieur du budget annexe).

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 75 200

Il s'agit de l'inscription de crédits nouveaux pour la réalisation d'une étude en vue du remplacement de la pompe à chaleur des services techniques pour 4 000 €, d'une enveloppe de 1 000 € supplémentaires pour couvrir les dépenses liées aux annonces et insertions et de 70 200 € destinés à la réalisation du profil de baignade et à l'étude d'aménagement du plan d'eau.

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées : 553 300

Cette somme est consacrée à hauteur de 51 300 € aux travaux de réseaux réalisés par le SIEG et relevant des compétences propres de la commune (pour rappel l'éclairage public est désormais de compétence communautaire). Le solde inscrit au chapitre 204, à savoir 502 000 €, constitue la part des investissements transférés à la communauté urbaine (40 % des 1 254 451 € d'investissement transférés) et comptabilisé au titre de l'attribution de compensation d'investissement.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 612 410

- Inscription d'une somme de 11 000 € pour régulariser l'échange d'une parcelle entre la commune et Monsieur FAYDIT, et de 122 550 € pour l'acquisition d'une maison allée des Rivages.
- Installation d'une couverture sur le mur du parking des Rivaux pour 600 € et inscription d'une somme de 170 000 € pour la démolition, le désamiantage et la dépollution du garage KAMMERER boulevard Pasteur.
- La nature des travaux sur le site de l'école H. Bournel a été modifiée : la démolition du mur et l'enrobé le long du grillage sont abandonnés pour laisser place à l'installation d'une coursive reliant l'école au nouveau restaurant scolaire (économie de 8 500 € sur les 40 000 € initialement prévus) et la construction de nouveaux sanitaires sur le site est remplacée par la réfection des sanitaires existants (déplacement des crédits du chapitre 23 vers le chapitre 21).
- Inscription de crédits complémentaires pour 40 500 € sur les projets d'équipements sportifs (- 44 500 € sur la réfection de la piste d'athlétisme et + 85 000 € sur la construction de la nouvelle piste de BMX) et pour 106 000 € sur les aires de jeux (-14 400 € sur les sols souples et + 120 400 € sur l'aire de jeux d'eau). Inscription également d'une somme de 100 000 € en vue de l'aménagement du plan d'eau (radeaux végétalisés, aménagement des berges, plantations, ...).
- Inscription de 48 250 € supplémentaires pour des travaux divers : 30 000 € destinés à des travaux d'aménagement d'une grange, 10 000 € consacrés à la réfection de peinture au gymnase des Alouettes et au complexe F. Lavergne, 18 650 € en vue de la climatisation de l'ensemble du bâtiment Mont-Mouchet et 1 600 € pour le remplacement de menuiseries à la Bulle. En revanche, 12 000 € sont libérés sur les remplacements de menuiseries du CTM.
- Acquisitions diverses : - 2 400 € sur l'acquisition d'un bloc columbarium, - 42 000 € sur l'achat des panneaux d'affichage lumineux (dépense reportée en 2018), 4 000 € pour l'acquisition de chaises plastiques empilables à destination des différents équipements de la Ville, un complément de 290 € pour du mobilier suite à l'ouverture d'une 5ème classe à l'école H. Matisse, 2 400 € pour l'acquisition d'un destructeur au service population, 4 350 € pour le remplacement d'une chambre froide au restaurant scolaire L. Dhermain et - 6 430 € sur l'acquisition du rideau de bulle et de la sonde à destination du plan d'eau. A noter également la réaffectation d'une somme de 2 400 €, initialement prévue pour l'achat de mobilier à l'école de musique et redirigée vers l'acquisition de matériel de musique et de sonorisation.

Chapitre 23 : immobilisations en cours : - 101 075

- Inscription d'une somme de 725 € en vue de reverser au budget annexe du Cinéma une retenue de garantie non restituée à l'entreprise ABCEO suite aux travaux réalisés en 2002 (la même somme est prévue en recette d'investissement pour constater le trop perçu).
- Révision à la baisse de la ligne budgétaire consacrée aux travaux de voirie : -40 000 €. Pour mémoire, une somme de 50 000 € avait été prévue sur cette ligne pour pourvoir aux besoins en travaux de voirie sur le domaine privé de la commune. Or, les négociations avec la communauté urbaine ont permis d'intégrer dans les différentes conventions à venir la notion de contrat d'engagement. Il s'agit de tâches réalisées gracieusement par la communauté urbaine pour le compte de la Ville par des agents transférés avec les moyens matériels transférés par la Ville à Clermont Auvergne Métropole et qui étaient exécutées jusque là, par la commune avec ces mêmes moyens.
- Changement d'affectation des crédits : comme évoqué précédemment, la somme de 61 800 € initialement prévue au chapitre 23 pour la construction de nouveaux sanitaires sur le site de l'école H. Bournel est désormais affectée au chapitre 21 en vue de la réfection des sanitaires existants.

Les recettes :

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 920 000

Les recettes de fonctionnement essentiellement générées par les écritures d'actualisation des transferts de compétences, permettent l'inscription de 920 000 € supplémentaires au titre du virement de section à section, l'objectif étant a minima de couvrir le montant de l'attribution de compensation d'investissement.

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : 320 970

Il s'agit de constater le reversement des excédents d'investissement des budgets annexes Eau (13 620 €) et Assainissement (307 350 €) avant la clôture de chacun de ces budgets.

Chapitre 13 : subventions d'investissement : 141 480

Inscription d'une partie de la subvention FEDER pour l'installation des vidéos projecteurs interactifs dans les écoles maternelles pour 19 300 € (quote part de subvention portant sur les acquisitions effectives de 2017), de la

subvention de l'Agence de l'Eau au bénéfice de la réalisation du profil de baignade pour 35 100 €, des subventions FIC (fonds d'intervention communal du Conseil Départemental) et DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux de l'État) pour les travaux de rénovation de la toiture des tennis couverts pour respectivement 26 000 € et 37 500 €. Inscription également d'une somme de 23 580 € en vue de régulariser l'imputation comptable d'une subvention déjà reçue (contrepartie de l'inscription en dépenses d'investissement du chapitre 13 pour le même montant).

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : -96 315

L'excédent dégagé en section de fonctionnement, très largement initié par l'actualisation des données sur les transferts de compétences, et réinjecté par le biais du virement à la section d'investissement permet de réduire notre recours à l'emprunt de 162 225 € par rapport à la prévision.

Cette économie est néanmoins à minorer car il est nécessaire d'inscrire une somme de 65 910 € visant à régulariser les intérêts capitalisés sur un de nos contrats de prêts (la contrepartie de cette écriture se retrouve en dépenses de fonctionnement sur la ligne dédiée aux charges financières).

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 150 335

Comme évoqué au chapitre 16 en dépenses d'investissement pour le transfert de l'emprunt ayant permis l'installation des panneaux photovoltaïques, du budget principal vers le budget annexe Production d'Electricité, il s'agit ici de constater comptablement le transfert du coût des travaux.

Chapitre 23 : immobilisations en cours : 725

Il s'agit de l'encaissement de la retenue de garantie de l'entreprise ABCEO suite aux travaux réalisés en 2002 pour la rénovation du Cinéma.

Chapitre 27 : autres immobilisations financières : 269 000

Suite aux travaux d'actualisation menés sur les transferts de compétences et aux décisions arrêtées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), la reprise de dette opérée par la communauté urbaine est fixée pour l'exercice 2017 à 719 000 € en lieu et place des 450 000 € initialement prévus (actualisation des données en tenant compte du dernier exercice de référence, à savoir 2016 et méthodologie reposant sur les stocks plutôt que les flux).

LE FONCTIONNEMENT : 1 813 875

Les dépenses :

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement : 920 000

Le travail de valorisation des charges transférées (prise en compte des chiffres de l'exercice 2016), combiné au mécanisme des ACI (attribution de compensation d'investissement) et de reprise de dette, ainsi qu'au reversement aux communes par Clermont Auvergne Métropole du bonus exceptionnel de DGF (dotation globale de fonctionnement) qu'elle a perçue au titre de son passage en communauté urbaine permet l'inscription de 920 000 € supplémentaires au titre de virement de section à section.

Chapitre 011 : charges à caractère général : 26 460

Bien que la somme soit peu significative, plusieurs inscriptions viennent alimenter cette DM mais le jeu des plus et des moins font s'équilibrer le chapitre presque totalement.

Ainsi, parmi les inscriptions, on retrouve celles liées au montant des fournitures relatives aux travaux en régie inscrits en investissement pour 14 610 €, un supplément de 33 000 € pour couvrir les besoins en carburant, un achat complémentaire de petits équipements dans les écoles maternelles pour 1 000 € et des produits d'analyses destinés à l'aire de jeux d'eau pour 150 €.

On retrouve également la somme de 4 000 € pour l'achat de sacs crotinettes, 2 340 € pour des locations de biens divers (1 340 € destinés à un véhicule chambre froide pour le restaurant scolaire et 1 000 € pour la location d'une pelle au CTM), 2 800 € pour des travaux sur le bâtiment de l'hôtel de ville (réparation des boules d'ornement sur le fronton du bâtiment), 1 000 € pour la réparation du système de désenfumage du gymnase R. Boisset, 2 200 € pour l'entretien des cimetières et 4 000 € pour des réparations de matériel (1 500 € sont dédiés à l'entretien d'un lave vaisselle au restaurant scolaire L. Dhermain et 2 500 € pour l'entretien du matériel espaces verts).

Enfin, il faut prévoir une enveloppe complémentaire de 2 760 € pour couvrir la prestation d'archivage, 2 600 € pour satisfaire aux nécessités d'honoraires et d'analyses des jeux d'eau, 400 € pour une prestation supplémentaire

réalisée par le cabinet conseil en assurance et 15 600 € pour couvrir nos dépenses liées à la taxe foncière de nos bâtiments.

En contrepartie, plusieurs lignes sont présentées en diminution : - 40 000 € sur les fournitures de voirie (prise en charge de ces dépenses via le contrat d'engagement évoqué plus haut) , - 2 000 € sur le contrôle des équipements sportifs et - 18 000 € sur les crédits alloués aux animations du service manifestations (fête du printemps reportée en 2018).

Chapitre 012 : charges de personnel : 113 720

Ces crédits supplémentaires sont consacrés à l'assurance du personnel à hauteur de 90 720 € (mauvaise prévision lors de la construction du budget primitif), à la médecine du travail pour 3 000 € et à une provision de 20 000 € réservée aux indemnités qui pourraient être versées dans le cadre de la mise en place du protocole de départ volontaire.

Chapitre 014 : atténuation de produits : -15 500

Il s'agit d'une diminution de la ligne consacrée au reversement du fonds de péréquation intercommunal et communal dont la notification a fait apparaître une contribution moins importante que prévu.

Chapitre 65 : autres charges de gestion : 230 600

Ces inscriptions concernent des régularisations de créances admises en non valeur pour 19 985 € (restauration scolaire, TLPE, CAM, école de musique, ...) ainsi que les crédits alloués aux subventions. A ce titre, une enveloppe de 196 530 € est prévue pour les mises à disposition de personnel, 1 085 € supplémentaires sont inscrits au profit des subventions des classes natures élémentaires et une somme de 15 000 € doit permettre le versement de subventions à deux organismes (10 000 € sont destinés à la régie de territoire et 5 000 € sont dévolus à une association viticole). A noter également la restitution de 2 000 € sur la ligne des subventions, somme initialement prévue au versement d'une aide à la commune d'Olloux et non versée à sa demande.

Chapitre 66 : charges financières : 65 910

Il s'agit de la contrepartie aux crédits inscrits en recettes d'investissement et dont la finalité est de régulariser les intérêts capitalisés sur un de nos contrats de prêts.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 472 685

Cette inscription se décompose en trois volets : une somme de 28 000 € est prévue au titre du versement potentiel d'une indemnité d'éviction, 1 100 € sont destinés à annuler des titres sur exercices antérieurs émis à tort (communication externe, administration générale et restauration scolaire) et 443 585 € sont provisionnés, comme en section d'investissement, pour pourvoir au reversement éventuel des excédents de fonctionnement des budgets Eau (194 815 €) et Assainissement (248 770 €) à la communauté urbaine.

Les recettes :

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 10 000

Il s'agit d'une inscription complémentaire au titre du remboursement sur rémunération du personnel.

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 25 660

Il s'agit du montant des travaux en régie, matériaux et main d'œuvre (voir chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Chapitre 70 : produits des services : 148 530

Inscription du montant du remboursement des mises à disposition de personnel par les associations pour 196 530 €, d'une somme de 6 000 € pour la location de matériel divers du service manifestations (transfert de crédits du chapitre 75 vers le chapitre 70), d'une diminution de la participation des familles pour le CAM et les séjours vacances pour 9 000 € et d'une baisse de 45 000 € au titre des conventions de mutualisation ascendantes avec la communauté urbaine (conséquence directe de l'actualisation des valorisations financières des transferts de compétences).

Chapitre 73 : impôts et taxes : 892 000

Il s'agit ici presque exclusivement d'inscriptions supplémentaires liées aux transferts de compétences. Ainsi, entre l'actualisation des données, tenant compte de l'année 2016 en tant que dernier exercice de référence et les méthodes de reprise de dette et d'impact des charges nettes d'équipement en section d'investissement, l'attribution

de compensation s'améliore de 712 000 € par rapport à la prévision (+ 290 000 € sur les données actualisées, - 80 000 € sur les frais financiers et + 502 000 € sur l'ACI).

En complément, Clermont Auvergne Métropole qui a profité d'un bonus de DGF du fait de son passage en communauté urbaine, a fait le choix de reverser une partie de sa dotation exceptionnelle aux communes membres du groupement. Pour Cournon-d'Auvergne, la recette s'élève à 180 000 €.

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 220 100

Inscriptions de recettes supplémentaires au titre de la dotation forfaitaire pour 216 800 € et de la dotation de solidarité urbaine pour 65 300 €.

Diminution des lignes suivantes : dotation nationale de péréquation (-12 000 €) et participation de l'État au titre des emplois d'insertion (- 50 000 €).

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : - 6 000

Il s'agit de la contrepartie au transfert de crédits pour la location de matériel divers du service manifestations.

Chapitre 76 : produits financiers : 80 000

Cette ligne ouverte au budget primitif 2017 concerne le remboursement par la communauté urbaine des frais financiers liés aux conventions de reprise de dette. Prévus initialement pour 136 500 €, les travaux menés tout au long de l'exercice ont permis d'affiner et d'arrêter une méthode commune qui se traduit pour la Ville par une prise en charge des frais financiers par Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 215 842 € au titre de l'année 2017.

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 443 585

Comme évoqué précédemment, il s'agit de constater sur le budget principal le reversement par les budgets Eau (194 815 €) et Assainissement (248 770 €) de leurs excédents de fonctionnement avant reprise des activités par la communauté urbaine.

En définitive, ce projet de décision modificative est très largement alimenté par l'actualisation des chiffres liés aux transferts de compétences (abstraction faite de ces éléments, la section de fonctionnement s'équilibrerait aux alentours de 450 000 €).

La valorisation des charges, le mécanisme des ACI, la reprise de dette et le bonus de DGF reversé à la Ville contribuent à améliorer sensiblement le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. L'objectif principal est alors de couvrir a minima le montant des ACI. La situation exceptionnelle de cet exercice nous permet même de réduire notre recours à l'emprunt et d'anticiper partiellement nos projets à venir.